



DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT D'EVREUX
CANTON DE LE NEUBOURG
COMMUNE DE LE TRONCQ

Envoyé en préfecture le 20/08/2026

Reçu en préfecture le 20/08/2026

Publié le

ID : 027-212706634-20260818-34_2026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation : 11/08/2026

Affichage : 11/08/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 11 présents : 7 pouvoirs : 1 votants : 8

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le mardi dix-huit août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LE TRONCQ, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Le Troncq, sous la présidence de Madame Catherine SAMSON, Maire.

Etaient présents : Mmes Samson, Sass, Louis Dit Picard Patricia, Mrs Hoogterp, Prevost, Hilger, Leroy

Absents : Mmes Simon, Quere, Lucie Louis Dit Picard, Mr Charlet

Pouvoirs : Mr Charlet donne pouvoir à Mr Hoogterp

Conformément à l'article L 121 .14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Mme Laetitia SASS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Quorum est atteint

Délibération n°34/2026

Objet : EXTENSION DE RESEAU PAR LE SIEGE POUR LE FEU A RECOMPENSE RD80 EN PROVENANCE DU NEUBOURG

EXPOSE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- 3.800,00€, trois mille huit cents Euros, en section d'investissement

Etant entendu que ce montant sera ajusté sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite du montant indiqué ci-dessus.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription de la somme au budget de l'exercice, au compte 204182 pour la dépense d'investissement.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme et

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en préfecture le 20/08/2026

et de la publication le 20/08/2026

A Le Troncq, le 20/08/2026

Le Maire, Catherine Samson

